LEGENDE-TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT/ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max. — surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max. — surface constructible brute [m²]
type de toiture		max.	min.	max. — type et nombre de logements
type, disposition et nombre de constructions			min.	max. — nombre de niveaux
				hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux plein
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous comble
- +1, 2...S nombre d'étages en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions

- x-mi - maisons isolées
- x-mj - maisons jumelées
- x-mb - maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versant, degré d'inclinaison
- ←→ orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Dénomination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Dénomination des lots / îlots

- min x % — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x % y % — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x % — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Dénomination des lots / îlots

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou à haute tige projeté / arbre à moyenne ou à haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de paysage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Toiture plate végétalisé
- EP rigoles
- EP canniveaux dans lots privés
- Avaloir dans lots privés
- EP enterré dans espace public
- Point d'exutoire projeté en toiture
- Descente d'eau projetée
- Regard de relevage des eaux de drainage

REPARTITION DES SURFACES PUBLIQUES/PRIVEES

SURFACE BRUTE :	**0.9070 ha / 100.00%**	
SURFACE NETTE :	**0.7661 ha /**	**84.47%**
SURFACE CEDEE :	**0.1409 ha /**	**15.53%**

Dans les surfaces à céder:

Surface destinée à la zone résidentielle/zone de rencontre 20km/h :	**0.0355 ha**
Surface destinée à la mobilité douce	**0.0443 ha**
Surface destinée à l'espace vert public:	**0.0611 ha**
Total des surfaces cédées:	**0.1409 ha**

DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT/ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max. — surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max. — surface constructible brute [m²]
type de toiture		max.	min.	max. — type et nombre de logements
type, disposition et nombre de constructions			min.	max. — nombre de niveaux
				hauteur des constructions [m]

LOT 1	8.30 ares		
100 m²	240 m²	200 m²	549 m²
281 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 2	8.21 ares		
100 m²	226m²	200 m²	526 m²
267 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 3	7.41ares		
100 m²	234m²	200 m²	556 m²
274 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 4	7.35ares		
100 m²	235m²	200 m²	560 m²
275m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 5	7.17 ares		
100 m²	246 m²	200 m²	583 m²
316 m²	I+Rj	I-U	II-U
(≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 6	8.38 ares		
100 m²	232 m²	200 m²	553 m²
272 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 7	7.40 ares		
100 m²	258m²	200 m²	618 m²
324 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 8	7.82 ares		
100 m²	198 m²	200 m²	471 m²
263 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 9	7.44 ares		
100 m²	250 m²	200 m²	590 m²
300 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 10	7.13 ares		
100 m²	212 m²	200 m²	483 m²
262 m²	I+Rj	I-U	II-U
tp (≥32 à 38°)	ho-6.00	I +1C	II +1C+1S

PLAN DES PRESCRIPTIONS - Ech: 1/250

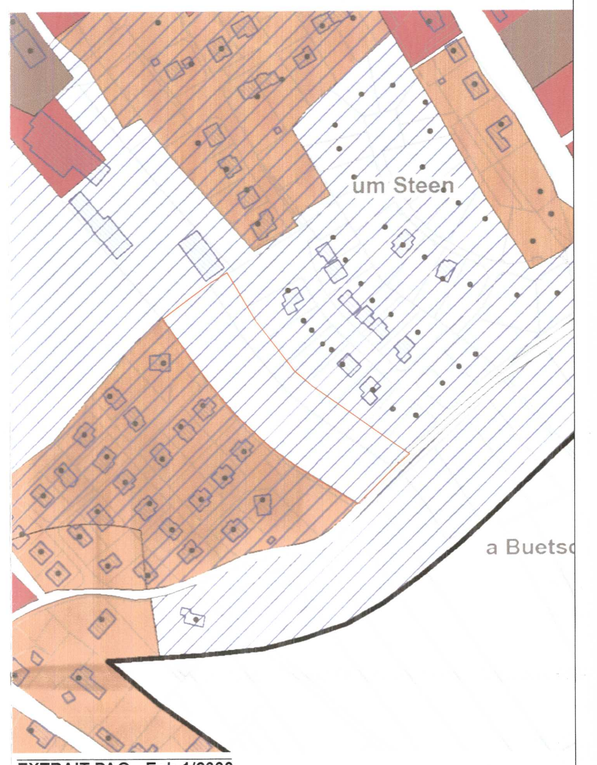

EXTRAIT PAG - Ech 1/2000

© géoportail.lu

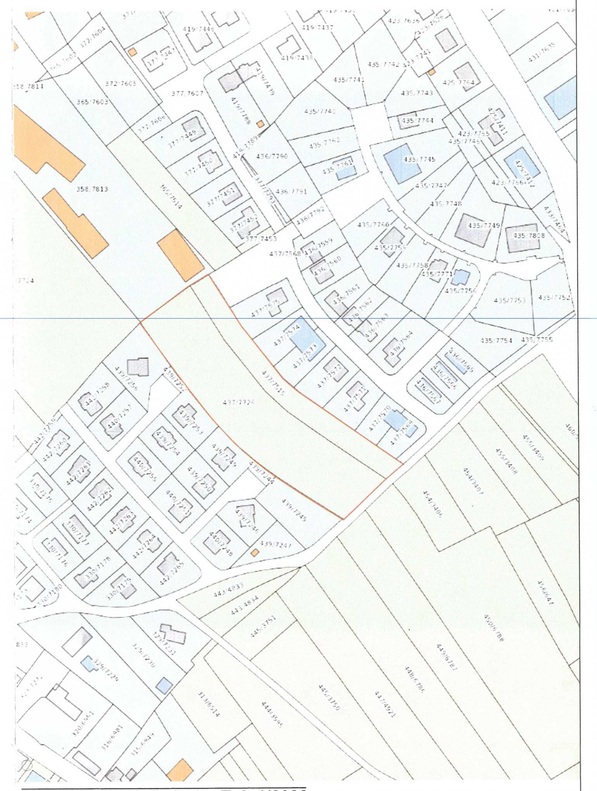

EXTRAIT CADASTRAL - Ech 1/2000

© géoportail.lu

Référence: 19663/PAP/MMZ
Le présent document appartient à ma décision
du: 02/05/2018
Le Ministre de l'Intérieur
Dan KERSCH

Ce plan ne vaut pas plan à l'acte
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Fond de plan: © ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG (2014) – COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Date	Indice	Remarques
15.02.2018	B	Modification de l'implantation du fossé ouvert dans le chemin piéton
19.12.2017	A	Modification des superficies, du fossé en rigole lot 8

solutions
71, rue Michel Thilges
L-6973 Niederanven
Tel. +352 958066
Fax. +352 269000 85
web: www.bered.lu

energy
2, place de l'Hôtel de Ville
L-9087 Ettelbruck
Tel. +352 268102 47
Fax. +352 268774 61

PROJET
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER 'GRAIT 3' à WEISWAMPACH-
Commune de WEISWAMPACH

MAITRE DE L'OUVRAGE
M. et Mme SCHON-ANTONY

OBJET
MODIFICATION PONCTUELLE D'UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

CONCERNE
PLAN DES PRESCRIPTIONS

PHASE	N° PLAN	INDICE
AUTORISATION	RED444-3-01-AUT-PLANS-101	B

DESSIN	CONTROLE	DATE INITIALE	N° CADASTRAL	FORMAT
FPE	R.E.	07.12.2017	437/7726 et 437/7616	A0

FOND DE PLAN: plan PAP existant, établi par Hilmarc Burgen Architectes, en date du 25.07.2016

DATE VERSION	ECHELLE	PAGE
15.02.2018	1/250	1

N° CAD: I:\Jobs\RED\RED444\plans-autorisation\3-autorisation\RED444-3-01-AUT-PLANS-101.dwg